

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article761>

La Libre Pensée sur France Culture

- émissions de France-Culture - 2012 -



Publication date: jeudi 12 juillet 2012

Description:

Question à l'étude 2012

Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

QUESTION A L'ETUDE France CULTURE JUILLET 2012

Michel Lenormand : Chers auditeurs de France Culture bonjour, chaque année la Libre Pensée invite ses fédérations et groupes adhérents à travailler sur une « question à l'étude ». Cette année, son libellé est le suivant : « Faut-il, peut-on, assigner des limites à la recherche scientifique et technologique ». Elle a été posée conjointement par les fédérations d'Ille et Vilaine, et de Meurthe et Moselle. La fédération d'Ille et Vilaine est représentée ici par moi-même, Michel Le Normand, et par Jean-Sébastien Pierre, tous deux membres de la commission « Sciences » de la Fédération Nationale.

Jean-Sébastien, pourquoi avoir proposé cette question ?

Jean-Sébastien Pierre : Parce que la science et la technologie, parfois abusivement confondues sous l'étiquette de « techno-science » sont actuellement l'objet de multiples attaques, à divers titres : religieuses, obscurantistes, politiques, idéologiques, institutionnelles. Or, un des premiers points de la déclaration de principes de la Libre Pensée est qu'elle se réclame de la Raison et de la Science. Nous sommes convaincus du fait que l'investigation scientifique est porteuse de progrès. Par progrès, nous entendons progrès social, progrès du bien être, sécurité, que Jean-Jacques Rousseau définissait comme la forme sociale particulière du bonheur, possibilités de choix et de contrôle de sa propre destinée pour l'humanité. Pour autant, nous ne versons pas dans le scientisme.

Nous ne pensons pas que le développement des sciences de la nature suffise à lui seul à réaliser l'émancipation sociale. Chaque découverte scientifique est porteuse d'amélioration de la condition humaine mais également de possibilités d'applications néfastes. Il y a une grande habileté de ceux qui prennent les décisions engageant le plus grand nombre, à rejeter sur la connaissance scientifique la responsabilité de leurs actes. Quant à la technologie, elle ne se développe que dans un système économique défini. Aujourd'hui, la toute puissance de la finance spéculative et l'anarchie qui la caractérise, créent des catastrophes en asservissant l'une et l'autre (science et technologie) à ses intérêts immédiats. Il nous a semblé opportun de mettre au débat de toute notre association ces questions brûlantes.

MLN : En effet, l'actualité de ces problèmes, largement discutés depuis des années dans notre commission « Sciences », mérite que toute l'association s'en empare. Je suppose que les contributions arrivent ? Quelle est leur tonalité et leur contenu ?

JSP : Effectivement, elles arrivent. A travers elles on discerne la tonalité du débat. Au premier plan, la question de la loi de bioéthique, réactualisée en 2011, est souvent évoquée parce que l'on a là, une limitation légale de la recherche scientifique - l'interdiction des investigations sur l'embryon humain, qui révolte un grand nombre de chercheurs du domaine biomédical et de médecins. Le contenu de cette loi porte la marque évidente des groupes de pressions cléricaux qui considèrent, au nom de leurs préjugés, que l'embryon humain est une « personne » dès la fécondation.

MLN : C'est paradoxal dans un pays qui a réalisé la séparation des églises et de l'Etat par la loi de 1905. Que s'est-il passé ?

JSP : On peut dire que le mot d'ordre « éthique » a servi de cheval de Troie à la pénétration cléricale dès 1982, date de la réalisation de la première procréation assistée, donnant naissance à Amandine, jeune femme qui a fêté ses trente ans cette année. Quatre millions d'enfants sont nés depuis, dans le monde, par cette technique. L'église catholique, et quelques autres religions n'ont jamais accepté la découverte ni la mise en oeuvre de cette méthode, qui a donc fait la joie de millions de parents. C'est à ce moment que l'éthique de la science a été mise en cause, et que s'est créé le Comité National d'Ethique, organisme d'exception, contraire, dans son esprit, à la laïcité.

MLN : D'exception ? Contraire à la laïcité ? Les mots sont forts. Peux-tu développer ?

JSP : Volontiers. D'exception, parce que seule la recherche biomédicale est soumise à ce mode d'élaboration des normes. Contraire à la laïcité parce qu'il incorpore en son sein des « représentant des principales familles philosophiques et spirituelles, c'est-à-dire des religions. Contrairement à l'article 2 de la loi de 1905, les religions constituées ont la possibilité de se faire entendre et reconnaître officiellement à travers les avis (certes consultatifs) rendus par le comité. Les membres cléricaux du comité ont ainsi oeuvré inlassablement contre toutes les avancées permettant aux hommes et aux femmes de disposer de leur vie. Cependant, cela n'a pas suffi. A travers diverses personnalités du corps médical, de juristes, de laïques convaincus, une résistance s'est manifestée en son sein, et l'avis que le Comité avait donné avant la promulgation de la loi de bioéthique de 2011, était favorable à l'autorisation des recherches sur l'embryon humain. On sait que les autorités ecclésiastiques ont pesé de tout leur poids sur la majorité UMP de l'assemblée d'alors pour obtenir une des lois les plus restrictives parmi les pays qui s'en sont doté. L'affaire s'est aggravée avec la constitution du Groupe Européen d'Ethique, émanation directe de la Commission Européenne, dont 8 membres sur 15 sont directement liés à diverses religions, généralement comme membres de facultés de théologie. La représentante française est une vierge consacrée, c'est-à-dire une religieuse vivant dans le monde civil. Comme première conséquence, les recherches sur les cellules souches embryonnaires humaines sont exclues des appels d'offre européens qui sont actuellement en voie d'élaboration.

MLN : Cela pose le problème de l'élaboration de la loi. Même en recherche fondamentale, un cadre réglementaire est nécessaire, je suppose, ne serait-ce que pour assurer l'hygiène et la sécurité des travailleurs de la recherche, l'innocuité des expériences pour la population, l'évitement de la souffrance animale et évidemment humaine ?

JSP : Certainement, et ce type de réglementation légale existe dans tous les pays, souvent à l'initiative des chercheurs eux-mêmes. Ce à quoi nous sommes attachés, c'est à la liberté de conception de la recherche, au libre choix des sujets de travail, à l'absence d'interdit a priori sur les thématiques. Dans l'esprit du droit républicain, la liberté des uns finit là où celle des autres commence. Cela s'applique à la Science comme à n'importe quelle activité humaine. Jean-Jacques Rousseau, pour le citer encore une fois, disait, dans le « Contrat social », « L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté ». Ce n'est pas au nom de ces principes que l'interdiction de la recherche sur l'embryon humain a été promulguée. C'est au nom d'un dogme baptisé « éthique » défendu par une église.

MLN : Je suppose que bien d'autres limites vont être discutées lors du prochain congrès national ?

JSP : Certes. Dans les contributions qui nous sont parvenues, divers avis se sont exprimés sur la légitimité de telle ou telle recherche, sur la recherche militaire et les technologies d'armement (peut-on considérer l'invention de moyens de destruction comme une recherche scientifique), sur les liens que j'ai déjà évoqués tout à l'heure entre science et technologie, et surtout sur les limitations d'ordre institutionnel que les chercheurs subissent. C'est peut-être en effet par leurs propres institutions que les chercheurs se trouvent et vont se trouver de plus en plus bridés dans leur liberté.

MLN : Tu fais je suppose allusion aux réformes du CNRS, des Universités, au mode de distribution des crédits ?

JSP : Exactement, et il ne s'agit pas d'un phénomène franco-français mais bien d'une tendance européenne et mondiale. En Europe, le « Processus de Bologne » est une machine à soumettre les Universités aux intérêts financiers, aux programmes à court terme, une machine à privatiser l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. En France, ce « processus » s'est traduit par la réforme des études dite LMD (Licence Master Doctorat), par la Loi de Renovation Universitaire (LRU), qui a eu pour effet de créer le déficit financier de nombre d'établissements, l'ahurissante politique de super-pôles aux noms barbares (equipex, labex, idex), l'éclatement du CNRS en instituts et la remise en cause des statuts des chercheurs, tout cela serait fort long à expliquer en détail, mais ce qui est clair, c'est que seules seraient privilégiées les recherches susceptibles d'un « retour sur investissement ». Les personnels de l'Enseignement Supérieur et de la recherche ont combattu ces contre-réformes lors de la mandature du gouvernement précédent qui a été mis en minorité par le peuple français. Il serait logique

que ces réformes néfastes disparaissent avec lui.

Bien d'autres problèmes ont été abordés également : le rôle d'une certaine philosophie des sciences dite relativiste, la question des biotechnologies, des « lanceurs d'alertes », du « principe de précaution », de l'enseignement des sciences, un point fondamental, sur tous ces sujets des positions parfois divergentes se font jour, elles seront analysées et confrontées lors du prochain congrès.

MLN : Je voudrais insister, sur l'enseignement des sciences que tu viens d'évoquer et rappeler tes propos du début de l'entretien concernant les attaques politiques et idéologiques dont science et technologie sont l'objet. Une des limites que subit la recherche scientifique à l'heure actuelle est la désaffection pour les études scientifiques, déplorée par nos collègues universitaires. Elle tient en partie à la modification des contenus et surtout de la philosophie des programmes d'enseignement dans le secondaire. La lecture des derniers programmes et instructions pour l'enseignement de Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) au collège et au lycée est, à ce sujet, consternante. Une idéologie, supportée par un courant politique écologiste, a imposé subrepticement une morale que je qualifierais d'écolo-éthique à l'ensemble des programmes et instructions, au détriment des connaissances. A la question du comment fonctionne la nature, seule du domaine de la science, se substitue peu à peu celle du comportement, supposé vertueux, que les citoyens et les états devraient adopter pour "sauver la planète".

L'enseignement d'une théorie économique tendancieuse, le prétendu développement durable, accompagnée d'un catéchisme comportemental, est maintenant obligatoire. Les « compétences » à acquérir comportent, à égalité de sanction, des connaissances qui ne sont plus que générales, des capacités pratiques et surtout, des attitudes qui correspondent explicitement au titre d'un chapitre fondamental depuis 1995 : « Responsabilité en matière de Santé et d'Environnement ».

Ce n'est plus dans le domaine des sciences qui ne devraient s'occuper ni du Bien ou du Mal (objet de la morale), ni de l'Utile (objet de la politique) mais seulement du Vrai. Cela ne signifie pas que les questions posées soient sans intérêt, mais que l'on est là dans une confusion des domaines qui contribue à entretenir des doutes chez les élèves sur la démarche scientifique.

JSP : C'est exact, ce sera également discuté au congrès. L'enseignement des Sciences n'est pas le moindre des problèmes que nous aurons à aborder.

La réponse qui commence à se dégager des contributions, mais je me garderai bien de lui donner une forme définitive, est, comme nous l'avons dit il y a quelques minutes, la garantie d'une liberté totale d'investigation pour la recherche fondamentale, y compris lorsque ces investigations semblent - pour l'instant - théoriques et gratuites. Quant à la technologie, si nos adhérents sont hostiles également à tout interdit a priori, leurs conceptions s'inscrivent dans l'antimilitarisme fondamental de la Libre Pensée et dans le respect absolu de la sécurité des citoyens, ce qu'un des membres de la commission sciences qualifie de principe de prévention, plutôt que de précaution.

D'autres contributions ont abordé également la place sociale du chercheur, qui est de moins en moins un "savant" oeuvrant seul sur ses idées et de plus en plus un travailleur de la recherche travaillant en équipe dans le cadre de grands laboratoires. Cela limite nécessairement la responsabilité que voudraient lui attribuer les médias et certains courants d'opinion. Ainsi, Gilles-Eric Séralini, Professeur à l'Université de Caen, propose-t-il de faire prononcer aux jeunes docteurs en Sciences de la vie un "serment éthique" calqué sur le serment d'Hippocrate des médecins. Il y est dit notamment : "Je veillerai à ce que mes découvertes ne puissent-être utilisées à des fins de destruction ou contraires aux intérêts de l'humanité". C'est mettre sur le dos des jeunes chercheurs une responsabilité qui incombe à la société toute entière et dont la vérification est quasi impossible. Pensez que le terrible choix de l'uranium appauvri, comme métal de confection des obus, est une conséquence directe de la seconde loi de Newton : La force est égale au produit de la masse par l'accélération ! La qualité de l'uranium appauvri étant son extrême densité. Faut-il condamner Isaac Newton pour cette découverte ou faut-il lui reprocher de ne pas avoir prévu que l'on pourrait faire de cette découverte une utilisation aussi perverse ?

MLN : Merci Jean-Sébastien Pierre, pour finir rappelons que La Libre pensée a contribué à la fondation, en Juillet 2011 au Congrès d'Oslo, de l'Association Internationale de la Libre Pensée, l'AILP. Sous son égide se tiendra, les 2,

3 et 4 novembre 2012 à Mar del Plata en Argentine, le congrès des Amériques, qui a pour but de faire se rencontrer les Libres Penseurs des deux continents américains : Ceux de toute l'Amérique Latine, Amérique du Sud, Amérique Centrale, Mexique, et de l'Amérique du Nord, Mexique, Etats Unis, Canada et Québec. Nous tiendrons au courant nos auditeurs de cet événement considérable qui posera le problème de la séparation pleine et entière des églises et de l'état sur ces deux continents, une aspiration qui se fait jour à travers les particularités de chacun des peuples qui les composent. Nous vous remercions de votre fidélité à cette émission.